

**COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE,
L'HABITATION ET L'ENVIRONNEMENT**
PROCÈS-VERBAL

2^e séance tenue le 21 juin 2018 à 11 h 30
Maison du citoyen, salon Jean-Alie, rez-de-chaussée, 25, rue Laurier

PRÉSENCES :

Membres

M^{me} Maude Marquis-Bissonnette, présidente – Conseillère – District du Plateau (n° 4)
M^{me} Audrey Bureau – Conseillère, district d'Aylmer (n° 1)
M. Jocelyn Blondin – Conseiller, district du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau (n° 5)
M. Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 16)
M^{me} Véronique Martin – Organisme, communauté économique
M. Mario Gauthier – Organisme, développement du territoire
M. Benoit Delage – Organisme, environnement
M^{me} Anne Robinson – Organisme, habitation
M. Samy Thomas – Organisme, habitation
M^{me} Sophie Lamothe – Citoyenne
M^{me} Yolaine Ruel – Citoyenne
M. Howard Powles – Citoyen

Secrétaire

M. Mathieu Archambault – Responsable, comités et commissions

Ressource interne

M^{me} Catherine Marchand – Directrice Module, aménagement du territoire et développement économique

Ressource externe

M. Patrick Leclerc – Société de transport de l'Outaouais

Observateurs

M. Mike Duggan – Conseiller, district de Deschênes (n° 3)
M. Alexandre Séguin – Adjoint politique

ABSENCE :

Membre

M. Marc Carrière, vice-président – Conseiller, district de Masson-Angers (n° 17)

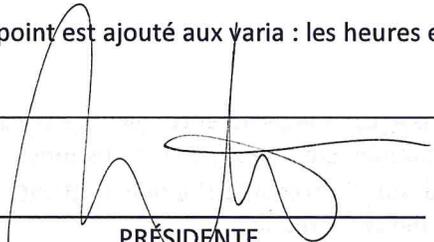
1. Constatation des présences et ouverture de la réunion

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 11 h 56.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté. Mme la Présidente mentionne que cette rencontre aura comme seul objectif de donner de l'information aux membres afin d'amener tout le monde à niveau. Aucune décision ne sera prise aujourd'hui.

Un point est ajouté aux varia : les heures et lieux des séances de la Commission.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

3. Retour sur le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Un bref retour sur le PGMR, sujet central de la dernière séance, est effectué afin de mieux comprendre le rôle de la commission dans les travaux du conseil. Il n'y a pas eu de vote sur un projet de résolution à la fin de cette séance, mais les commentaires ont bien été notés. Par la suite, l'administration a présenté le déploiement de l'action 23 au Caucus préparatoire du 12 juin et un avis de présentation a été déposé à la séance du Conseil le même jour pour la modification du règlement de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de Gatineau. Le vote par le conseil pour l'adoption de ce nouveau règlement aura lieu à la séance du 3 juillet prochain.

Le plan de communication du PGMR a été déployé le 12 juin. Le compost est désormais obligatoire depuis le 15 juillet 2018 pour toutes les typologies d'habitation. La fréquence de la collecte des ordures ménagères changera pour les multilogements, alors qu'elle passera d'une collecte par semaine à une par deux semaines. La distribution des bacs à ordures de 120 litres s'échelonne des mois d'octobre à décembre. À partir du 15 juillet 2019, les citoyens pourront se procurer des sacs tarifés pour des besoins ponctuels lorsqu'ils génèrent plus de 120 litres. La période entre la distribution des bacs et l'entrée en vigueur de l'utilisation de ces sacs tarifés permettra aux citoyens de s'adapter à la nouvelle réglementation à venir et à l'administration de raffiner les paramètres de la tarification selon les différentes typologies d'habitation.

4. Présentation du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

L'objectif de cette présentation est de présenter le SADR aux membres qui ne sont pas familiers avec cet outil, et de faire les mises à jour pour les autres. Le SADR est entré en vigueur en décembre 2015, après plusieurs consultations publiques de formes très variées.

Le document PowerPoint « Le schéma d'aménagement et de développement révisé » (disponible en pièce jointe du présent procès-verbal), qui résume le rôle du gouvernement du Québec en aménagement du territoire et les cinq orientations d'aménagement du SADR de la Ville de Gatineau, est présenté aux membres.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La page disponible sur le site de la Ville de Gatineau concernant la révision du Schéma d'aménagement et de développement à l'adresse suivante : https://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/urbanisme_habitation/revision_schema_aménagement_developpement&mc=s&q=sc
- Un résumé des différentes consultations publiques qui ont mené au SADR actuel;
- Le mémoire de Mme Linda Gagnon, agente de recherche à l'UQO, sur l'influence de la participation publique en aménagement et urbanisme à la Ville de Gatineau;
- La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*;
- Le SADR est définitif et ne s'amende pas facilement; le processus d'amendement est lourd et long, et peut prendre de 6 à 9 mois; cela assure une stabilité;
- Le tracé du projet de système sur rails dans l'Ouest de Gatineau; éventuellement, le SADR devra être amendé pour y incorporer ce tracé, lorsque ce dernier sera définitif;
- L'étude du tracé du projet de système sur rails sera complétée le 31 décembre 2019; par la suite, si approuvée par décret du gouvernement, une étude d'impact sur l'environnement s'enclenchera;
- Le projet résidentiel du « Parc de l'Harmonie » dans le nord d'Aylmer;
- Le 4^e principe du SADR, soit les cibles de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans un horizon 2020;
- Les aires d'expansion urbaine et les zones de consolidation;
- Les aires de marché des ex-villes;
- Le Règlement de zonage incluant le Plan de zonage;
- Les zones axées sur le transport en commun (ZATC) et la pertinence, dans certains cas précis, de réduire la norme minimale de cases de stationnement à proximité de ces zones;
- Les décisions du conseil et du Comité consultatif d'urbanisme s'appuient encore sur le plan d'urbanisme, qui n'a pas encore fait l'objet d'une concordance;

5. Travaux de concordance

À la différence de l'application du Règlement de zonage, les travaux de concordance du SADR ne sont pas un exercice de conformité stricte. Malgré tout, l'ensemble de l'esprit et des cibles du SADR doivent se retrouver dans les règlements.

Le document PowerPoint intitulé « Travaux de concordance » (également disponible en pièce jointe du présent procès-verbal), qui résume les objectifs et le déroulement des travaux de concordance en cours et à venir, est alors présenté aux membres.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- La délimitation du programme particulier du centre-ville du Vieux-Aylmer sera réalisée durant la concordance; le mandat est en cours;
- Les firmes mandatées aux travaux de concordance;
- L'étude sur les parcs industriels et d'affaires par la Commission de développement économique, en cours;
- Les contraintes du Règlement de zonage;
- La protection des milieux hydriques et les commentaires des organismes de bassins versants sur les nouveaux règlements;
- L'économie de collaboration, l'importance d'agir pour éviter des pertes de revenu;
- La révision de la politique sur le stationnement, en cours;
- Le document de référence « La prise de décision en urbanisme » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

6. Espaces éphémères

Des exemples d'espaces éphémères sont partagés aux membres : placotoires, balançoires qui font de la musique à Montréal, bancs, la Sympathique Place Ouverte à Tous (SPOT) à Québec, ou toutes autres initiatives du milieu. Le but est d'occuper l'espace de façon éphémère, comme des cases de stationnement sur rue. Les aménagements peuvent également être réalisés en période hivernale.

Le fonds de soutien supplémentaire à la revitalisation des anciens centres-villes pourra financer l'aménagement d'espaces éphémères, après un appel de projet. Mme la Présidente s'est offerte pour aider les organismes intéressés. Ces espaces éphémères devraient voir le jour à l'été 2019.

7. Calendrier 2018

La prochaine rencontre de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et l'environnement (CDTHE) aura lieu le 6 septembre 2018 à 11h30. La salle reste à être déterminée.

Un membre demande les raisons qui expliquent la tenue des réunions de la CDTHE le jour, puisqu'il est difficile pour le public de venir poser des questions à la commission à ce moment de la journée. Il s'interroge également sur le choix de salle, soit le salon Jean-Alie.

On lui répond que les réunions ont lieu le jour pour faciliter la conciliation famille/travail et que chaque membre de la commission a affirmé être disponible pour assister à des réunions le jour, durant le processus de sélection.

Pour ce qui est du choix de salle, il en va selon la disponibilité des salles. Le premier choix est la salle des Comités. Si la réunion se tient au salon Jean-Alie, c'est qu'il n'y avait pas de disponibilité dans les autres salles.

8. Période de questions des citoyennes et citoyens

Aucun citoyen ou citoyenne ne s'est présenté à la période de questions.

9. Présentation sommaire du plan de communication du PGMR

Le plan communication vise à informer les citoyens des changements à venir, à favoriser la participation aux différentes collectes, à permettre aux citoyens de mieux trier, et démontrer qu'il est simple de composter. La distribution des bacs de 120 litres débutera au mois d'octobre; la campagne de communication sera déclinée en fonction des différentes étapes.

Plusieurs actions sont prévues pour répondre aux objectifs du plan de communication :

- Breffage technique avec les médias;
- Affichage;
- Placements médias;
- Promotion électronique (web, application);
- Feuillet d'information et aide-mémoire;
- Article utilitaire à l'image de la campagne;
- Kiosques de promotion.

Un slogan a été choisi : « Dtritrus, pour bien trier ». Une page web au <http://gatineau.ca/dtritrus> présente toute l'information nécessaire au compostage, recyclage et aux ordures ménagères. La stratégie visuelle a également été élaborée.

Pendant et après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés, concernant entre autres :

- Expliciter les motivations de cette campagne; la Présidente rédigera une lettre ouverte pour expliquer ces motivations;
- Cibler les plus jeunes; Enviro Éduc-Action est très actif en milieu scolaire; Tricentris est très actif également, voir s'il y a des collaborations possibles;
- Produire des séances d'informations dans les marchés publics sur la façon de trier des matières résiduelles;
- Certaines entreprises qui produisent des produits de restauration écologiques ne fournissent pas à la demande; sensibiliser les entreprises qui font des emballages pour bannir certaines matières;
- Coordonner certains organismes pour qu'ils s'éduquent mutuellement;
- L'enjeu des encombrants dans certains milieux;
- Recyc-Québec a également une application web;
- Le projet de Tricentris de fabriquer du styromousse à partir de poudre de verre;
- Le coût des produits biologiques et la possibilité d'offrir différentes qualités de produits pour arriver à des prix compétitifs.

10. Varia

Le point initialement ajouté aux varia, soit l'heure et le lieu des séances de la commission, a été traité au point 7.

Un membre demande de préciser les attentes des travaux de la Commission sur le développement du territoire, de l'habitation et de l'environnement. Mme la Présidente répond que la lettre de mandat devrait être émise en septembre.

11. Levée de la séance.

La séance est levée à 14 h 33.

p.j. : Présentations PowerPoint « Le schéma d'aménagement et de développement révisé » et « Travaux de concordance », par le Service de l'urbanisme et développement durable, 21 juin 2018.